POUGUES Les Eaux N7

N° A23 – 02

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Réalisation d'une dalle béton sur le parking de la piscine municipale Allée des Loisirs Commune de POUGUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1,
- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code de la voirie routière, et notamment ses articles L113-2 et L141-1,
- **Considérant** la demande en date du 23 mars 2023 par laquelle Mr DUVAL Geoffrey, pour son entreprise O'3 Gourmand dont le siège social est situé 5 Grande Rue 18320 Jouet sur l'Aubois, concernant la réalisation d'une dalle en béton sur la parcelle ZB93.

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise la réalisation d'une dalle 2.30m x 3.50m sur la parcelle ZB93, allée des Loisirs.

Article 2 : La dalle sera installée à droite, près de l'entrée de l'aire d'accueil des campings cars.

Article 3 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle, la fourniture, la pose, la maintenance, de la signalisation seront assurées par le pétitionnaire.

Article 4 : Madame le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux, Mr Duval et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 24 mars 2023.

Le 1er adjoint,

Gilles Bertrand

VILLE DE POUGUES LES EAUX 58 (Nièvre)

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pougueslesseaux.fr

VILLAGES ÉTAPES

Villes et Villages Fleuris